



Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

RESSOURCES
FINANCES

Fonds de concours – Attribution aux communes membres – 2^{de} session 2022

Rapporteur : Emmanuelle BONHOMME

N°2022-228

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de présents	77
Nombre de pouvoirs	11
Votants	88
Secrétaire de séance : Loïc BARBIER	

L'an 2022, le 26 septembre à 19 heures, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 20 septembre 2022, s'est réuni à Vernouillet, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :

M. Guy COENON (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; M. Jacques RIVIERE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DU SARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Eric LEGENDRE (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAI) ; Mme Sophie APRUZZESE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE

(LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX- EGLISES) ; Mme Véronique BOYERE (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPOND (MARCHEZAIS) ; Mme Evelyne CHIAPPERIN (MARVILLE-MOUTIERS-BRULÉ) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; Mme Françoise LAYE (SOREL- MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE)

Étaient absents excusé(e)s :

Mme Alette LEBIHAN (ANET) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; Mme Aline CARRE (OUERRE) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Françoise POULET (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET)

Pouvoirs :

Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) donne pouvoir à François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) donne pouvoir à Christine PICARD (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMEN (DREUX) donne pouvoir à Josette Phillipe (DREUX) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) donne pouvoir à Jérôme DEPOND (MARCHEZAIS) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à Pierre SANIER (BU) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) donne pouvoir à Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) donne pouvoir à Michèle MANSON (VERNOUILLET)

Le quorum étant atteint, le communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

Afin de renforcer l'attractivité de son territoire et d'accompagner les communes membres dans les projets communaux qui participent au rayonnement du territoire et à son aménagement équilibré, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'est dotée d'un dispositif de fonds de concours abondé d'une enveloppe financière de 3 millions d'euros sur la durée du mandat dans le cadre d'une autorisation de programme et avec une enveloppe de 1 000 000 d'euros pour l'exercice 2022, dont 500 000 euros de report de non-consommation de l'exercice 2021.

Dans ce cadre, lors de la première commission qui s'est réunie le mercredi 02 février 10 dossiers ont été validés pour un montant de 238 394 € alloués.

La seconde commission d'attribution de fonds de concours s'est réunie le mercredi 14 septembre 2022 pour étudier les dossiers de 20 communes qui sollicitent donc l'attribution du fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération du pays Dreux pour un montant de 398 444,57 €.

Les projets présentés par les communes demandeuses s'inscrivent bien dans les orientations et priorités portées par la communauté d'agglomération et reprises dans le règlement et sont donc éligibles à l'octroi d'un fonds de concours.

Commune	Projet	Coût prévisionnel	Fonds de concours sollicité	Fonds de concours proposé	Commentaires de la commission d'attribution
Saint-Rémy-sur-Avre	Acquisition, remise en état & installation kiosque Waddington	52 250,00 € HT	15 675,00 €	15 675,00 €	
Dreux	Aménagement mini gare routière quartier des Bâtes	63 794,50 € HT	25 000,00 €	19 138,35 €	Au vu du plan de financement prévisionnel, le montant maximum de fonds de concours octroyable est de 19 138,35 €. soit 30% de financement maximum du projet.
Puiseux	Création d'un terrain de pétanque	3 800,00 € HT	2 660,00 €	0,00 €	Le projet présenté de 3 800 € HT est en dessous du seuil de 10 000 € HT. La commission a décidé de proposer à la commune de Puiseux de regrouper plusieurs projets de manière à atteindre le seuil de 10000 € et présenter un nouveau dossier lors de la prochaine commission.
Ézy-sur-Eure	Mise en valeur et accessibilité musée et salle d'expo temporaire	87 054,00 € HT	25 000,00 €	25 000,00 €	

Commune	Projet	Coût prévisionnel	Fonds de concours sollicité	Fonds de concours proposé	Commentaires de la commission d'attribution
Garancières-en-Drouais	Travaux de mise en sécurité des abords de la Mairie	14 186,80 € HT	4 200,00 €	3 546,70 €	Au vu du plan de financement prévisionnel, le montant maximum de fonds de concours octroyable est de 3 546,70 €. Ce montant pourra faire l'objet d'un réajustement avec une évolution à la hausse du fonds de concours en cas de non-obtention de subvention(s) initialement prévue(s), dans le respect des dispositions légales, réglementaires ainsi que du règlement de fonds de concours et dans la limite du fonds de concours initialement sollicité.
Abondant	Rénovation de la salle polyvalente de Brissard	1 280 500,00 € HT	30 000,00 €	30 000,00 €	
Beauche	Réaménagement d'un espace de loisirs et de convivialité	101 020,00 € HT	18 183,00 €	18 112,00 €	Au vu du plan de financement prévisionnel, le montant maximum de fonds de concours octroyable est de 18 112 €. Ce montant pourra faire l'objet d'un réajustement avec une évolution à la hausse du fonds de concours en cas de non-obtention de subvention(s) initialement prévue(s), dans le respect des dispositions légales, réglementaires ainsi que du règlement de fonds de concours et dans la limite du fonds de concours initialement sollicité.

Commune	Projet	Coût prévisionnel	Fonds de concours sollicité	Fonds de concours proposé	Commentaires de la commission d'attribution
Vert-en-Drouais	Réhabilitation du rez de chaussée de la mairie	112 020,11 € HT	30 000,00 €	29 808,05 €	Au vu du plan de financement prévisionnel, le montant maximum de fonds de concours octroyable est de 29 808,05 €. Ce montant pourra faire l'objet d'un réajustement avec une évolution à la hausse du fonds de concours en cas de non-obtention de subvention(s) initialement prévue(s), dans le respect des dispositions légales, réglementaires ainsi que du règlement de fonds de concours et dans la limite du fonds de concours initialement sollicité.
Guainville	Installation d'un système de vidéoprotection	33 241,94 € HT	16 620,97 €	13 416,47 €	Au vu du plan de financement prévisionnel, le montant maximum de fonds de concours octroyable est de 13 416,47 €. Ce montant pourra faire l'objet d'un réajustement avec une évolution à la hausse du fonds de concours en cas de non-obtention de subvention(s) initialement prévue(s), dans le respect des dispositions légales, réglementaires ainsi que du règlement de fonds de concours et dans la limite du fonds de concours initialement sollicité.
Louvilliers-en-Drouais	Travaux de voirie Rue de la Pyramide	40 245,00 € HT	10 000,00 €	10 000,00 €	
Sorel-Moussel	Amélioration de la gestion des eaux pluviales	17 372,00 € HT	5 211,00 €	5 211,00 €	
Oulins	Voie verte périphérie de l'étang des Vingtaines	62 898,00 € HT	12 579,00 €	12 579,00 €	
Saussay	Aménagement de sécurité rue du centre	162 360,00 € HT	30 000,00 €	30 000,00 €	
Luray	Aménagement, sécurisation & réduction consommation	26 480,00 € HT	7 944,00 €	7 944,00 €	

Commune	Projet	Coût prévisionnel	Fonds de concours sollicité	Fonds de concours proposé	Commentaires de la commission d'attribution
	d'eau école Jules Ferry				
Saint-Maixme-Hauterive	Réfection de toiture église du bourg de St-Maixme	123 410,40 € HT	38 900,00 €	34 364,16 €	Au vu du plan de financement prévisionnel, le montant maximum de fonds de concours octroyable est de 34 364,16 €. Ce montant pourra faire l'objet d'un réajustement avec une évolution à la hausse du fonds de concours en cas de non-obtention de subvention(s) initialement prévue(s), dans le respect des dispositions légales, réglementaires ainsi que du règlement de fonds de concours et dans la limite du fonds de concours initialement sollicité.
Saint-Maixme-Hauterive	Création fossé eaux pluviales trop plein mare de Chappe	12 119,20 € HT	6 059,60 €	6 059,60 €	
Louye	Protection église contre orages et électrification du clocher	18 041,50 € HT	5 412,00 €	5 412,00 €	
Ormoy	Restauration de l'église Saint-Pierre	637 657,42 € HT	45 000,00 €	45 000,00 €	
Serville	Enfouissement des réseaux et rénovation de l'éclairage public	235 831,74 € HT	45 000,00 €	45 000,00 €	
Châteauneuf-en-Thymerais	Terrain de football synthétique stade de la Pajotterie	508 872,00 € HT	25 000,00 €	25 000,00 €	

Cela représente ainsi un total de 381 266,33 euros de financement Agglo pour l'ensemble de ces projets.

Comme le prévoit le règlement, la participation de la Communauté d'agglomération du pays de Dreux sera plafonnée à 381 266,33 € et diminuée proportionnellement de toute autre participation accordée modulo les précisions formulées ci-dessus.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5-VI

VU le règlement pour l'attribution d'un fonds de concours de l'Agglo du Pays de Dreux pour la période 2021-2026, adopté en Conseil communautaire le 27 septembre 2021

VU l'avis de la Commission d'attribution d'un fonds de concours, réunie le mercredi 14 septembre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'octroi de fonds de concours pour les montants indiqués ci-dessus en soutien des projets portés par les communes membres

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre l'ensemble des mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération y compris l'octroi des avances sollicitées par les communes dans le respect du règlement d'attribution du fonds de concours de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 28/09/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 28/09/2022**



**Gérard SOURISSEAU
Président**